

Premier degré commun

- Accessible aux élèves ayant obtenu le CEB
- À la fin du D1 : le CE1D

COURS OBLIGATOIRES	1 ^{RE} COMMUNE	2 ^E COMMUNE
Religion	2	2
Français	6	5
Mathématique	4	5
Étude du milieu	4	4
Néerlandais	4	4
Sciences	3	3
Éducation physique	3	3
Éducation technologique	1	1
Éducation artistique (mus ou plast)	1	1
Activités complémentaires	4	4
Total	32	32

Premier degré différencié

Un plan individualisé d'apprentissage (PIA) est proposé à chaque élève

- Les besoins spécifiques des élèves sont pris en compte
- L'élève s'approprie des stratégies d'apprentissages plus efficaces (méthode) et travaille sur sa motivation

Cours obligatoires	1 ^{re} et 2 ^{eme} D
Religion	2
Formation de base en français	6 à 12
Formation de base en mathématiques	4 à 9
Étude du milieu	2
Néerlandais	2 à 4
Sciences	2
Éducation physique	3 à 5
Éducation technologique	2 à 9
Éducation plastique ou musicale	1 à 5
Total maximum	32